



L'usage des calculatrices n'est pas autorisé.

Ce sujet est composé de deux parties indépendantes qu'il est possible de traiter dans l'ordre de votre choix. Il vous est demandé d'indiquer l'intitulé de la partie traitée.

## Partie Économie ( 10 points )

### I - Questions de nature méthodologique ( 5 point ) :

1. Définissez les termes suivant :
  - a. La monnaie
  - b. Le troc
2. Distinguez la monnaie fiduciaire de la monnaie scripturale.
3. Recherchez les avantages du bitcoin en tant que monnaie virtuelle.
4. Justifiez que le bitcoin n'est pas une réserve de valeur sûre.

### II - Questions de nature analytique ( 5 point ) :

5. Dans une argumentation structure avec une introduction et une conclusion répondez à la question suivante :

Le bitcoin est-il une monnaie comme les autres monnaies ayant cours légal ?

## Document 1 : Le bitcoin

De nombreuses monnaies virtuelles (ripple, litecoin, peercoin, ether...) ont fait leur apparition sur Internet ces dernières années mais le bitcoin reste la plus connue d'entre elles. Le bitcoin est une monnaie virtuelle (ou crypto-monnaie) créée en 2009 par un ou plusieurs programmeurs informatiques utilisant le pseudonyme « Satoshi Nakamoto ».

Le bitcoin s'échange de personne à personne (particulier ou entreprise) sur Internet contre d'autres devises monétaires (euro, dollar, yen...), en-dehors des réseaux bancaires traditionnels. Le bitcoin est accepté comme moyen de paiement (au même titre qu'une carte bleue ou un billet de banque) par certains commerçants physiques et en ligne. Le bitcoin est dépourvu de cadre juridique à la différence des autres devises monétaires :

- le bitcoin n'a pas de cours légal (il peut être refusé par un commerçant),
- sa valeur n'est pas régulée par une banque centrale (comme, par exemple, la Banque centrale européenne pour l'euro ou la Réserve fédérale américaine pour le dollar).

Comme les autres crypto-monnaies, le bitcoin a été créé à partir d'une technologie informatique appelée « Blockchain ». La Blockchain (ou « chaîne de blocs de données ») est une technologie de stockage et de transmission d'informations sécurisée et fonctionnant sans organe central de contrôle. Elle s'apparente à un immense registre virtuel public et anonyme regroupant toutes les transactions effectuées par des utilisateurs.

L'émission des bitcoins est gérée par un algorithme informatique programmé pour générer ou « miner » (bitcoin mining) régulièrement, et à un rythme décroissant, les bitcoins suivants :

- entre 2009 et 2013 : 50 bitcoins émis toutes les dix minutes,
- depuis le 1er janvier 2013 jusque fin 2016 : 25 bitcoins créés toutes les dix minutes, etc.

Il est possible d'obtenir des bitcoins en les échangeant avec d'autres internautes sur une plateforme Peer to Peer (P2P) Internet dédiée. Il existe de nombreuses plateformes de change en ligne, qui permettent de convertir des dollars ou des euros en bitcoins :

- Paymium (plateforme basée en France, à Paris) ;
- Bitcoin.de (en Allemagne) ;
- BTCC (en Chine)...

Il est possible de payer des biens ou des prestations de service avec des bitcoins sur les sites de commerce en ligne et les magasins physiques qui acceptent cette monnaie. Pour procéder à un paiement avec des bitcoins, le client doit disposer

d'un porte-monnaie électronique via l'un des supports suivants :

- un logiciel installé sur son ordinateur,
- une application installée sur son smartphone,
- un site Internet qui permet de créer et de gérer un porte-monnaie en ligne.

Le vendeur envoie sur le porte-monnaie électronique du client une adresse (succession de lettres et de chiffres) à laquelle le client doit transférer le montant de bitcoins dû pour le bien ou le service acheté. Des membres du réseau Bitcoin appelés « miners » vérifient la régularité de la transaction (authenticité du payeur, disponibilité des fonds) et reçoivent en échange des bitcoins.

Source : <https://www.lcl.com/guides-pratiques/zooms-economiques/bitcoin-monnaie-virtuelle.jsp>

**Document 2 : Le bitcoin arrive en Afrique**

Selon le dernier rapport du cabinet américain « Research and Markets », le marché mondial de la technologie des crypto-monnaies et du Blockchain enregistrera une croissance de 35,2% au cours de la période 2016-2022. L'essentiel de cette croissance se fera principalement en Amérique. Cette dernière constituera la première région de la croissance du marché de la crypto-monnaie. Ensuite viendront l'Europe, l'Asie-Pacifique et l'Inde.

En Afrique, la popularité et l'utilisation de diverses crypto-devises devraient augmenter dans les années à venir. La raison est plutôt facile à comprendre. En plus de l'attractivité de ces nouvelles solutions, l'immensité des flux d'argents qui circulent vers l'Afrique encouragera sa progression dès que la confiance des clients sera établie, afin de réduire le coût et améliorer la sécurité des transactions. D'ailleurs, la rareté des devises que subissent les grandes puissances économiques continentales ont déjà commencé à faire du bitcoin une valeur refuge. Une tendance qui n'a d'ailleurs pas échappée aux banques. Celles-ci adoptent le système Blockchain, craignant un effritement de leur place sur le marché, à long terme, qui vient s'ajouter aux perturbations causées par le Mobile Banking.

Source : <http://afrique.latribune.fr/finances/banques/-/assurances/2017-01-14/2017-l-annee-des-crypto-monnaies-en-afrique.html> publié le 14/01/2017

### Document 3 : Les risques liés aux bitcoins

Les principaux dangers liés à l'utilisation des bitcoins sont :

- l'absence de cadre juridique protecteur lors d'un achat de biens ou de services avec des bitcoins ;
- l'absence de protection réglementaire pour couvrir les pertes en cas de défaut ou de cessation d'activité de la plateforme qui gère l'échange ou le stockage des bitcoins ;
- l'absence de garantie de remboursement et de recours en cas de vol de bitcoins ;
- les risques financiers liés à la forte volatilité du cours des bitcoins ;
- l'absence de supervision par les banques et les autorités de contrôle sur la nature des fonds utilisés pour l'achat de bitcoins (liens éventuels avec des activités criminelles : blanchiment d'argent, financement du terrorisme...).

Selon l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), l'activité d'intermédiaire exercée par les plateformes d'échange de bitcoins relève de la fourniture de services de paiement et nécessite la délivrance obligatoire d'un agrément de prestataire de services de paiement par l'ACPR.

Source : <https://www.lcl.com/guides-pratiques/zooms-economiques/bitcoin-monnaie-virtuelle.jsp>

**Document 4 : Le bitcoin, une monnaie virtuelle qui s'arrache**

Mardi 9 avril au matin, la «e-devise» s'échangeait autour de 194 dollars (149 euros), alors qu'elle en valait moins de 20 en janvier. La valeur totale de bitcoins en circulation représente quelque 2 milliards de dollars, soit un doublement en quelques jours. Une véritable frénésie qui met sous les projecteurs cette monnaie largement inconnue du grand public.(...)

Mais d'où vient ce soudain accès de popularité ? La crise chypriote est citée par des analystes : la crainte de voir leurs dépôts lourdement taxés aurait poussé de nombreux épargnants à convertir leurs euros en bitcoins. «Mais il n'existe aucune preuve tangible, si ce n'est que les dates concordent», nuance Yannick Naud de la société londonienne d'investissement Glendevon King Asset Management. Pour ce gérant, c'est d'abord la spéculation qui est à l'œuvre. Alors que le phénomène est alimenté par le brouhaha médiatique et les réseaux sociaux, «les gens achètent du bitcoin parce qu'ils pensent que sa valeur sera supérieure demain», résume M. Naud. Lui-même reçoit de plus en plus de demandes d'information de clients depuis quelques jours.

La fièvre est telle que certains évoquent la formation d'une bulle sur le point de crever. Déjà, en 2011, le bitcoin était passé de quelques centimes à 30 dollars avant de s'effondrer sous les 3 dollars en l'espace de cinq mois. «On n'est pas dans une bulle, on est dans une logique où il faut mettre un prix sur quelque chose de nouveau», défend M. Noizat qui souligne qu'après quatre ans, le projet est sorti de sa phase purement expérimentale. Mais, même ses promoteurs admettent que l'extrême volatilité du bitcoin nuit à son bon fonctionnement. «Les virements deviennent compliqués si la monnaie prend 10 euros en quelques heures, note Philippe Herlin, économiste, chargé de cours au Conservatoire national des arts et métiers. Le bitcoin était dans l'enfance. Il entre dans l'adolescence avec son lot de crises.»

En attendant, la devise se développe sous le regard attentif et suspicieux des autorités monétaires. Dans un rapport d'octobre 2012, la Banque centrale européenne la décrivait comme «la monnaie virtuelle ayant le plus de succès». Tout en soulignant la nécessité de réévaluer les risques si son usage venait à se généraliser.

Aux États-Unis, les autorités se sont déjà inquiétées de la liberté et de l'opacité entourant le bitcoin. Le système est suspecté d'être utilisé à des fins de blanchiment ou de trafic de drogue.

Source : <http://www.lemonde.fr>

## Partie 2 : Droit ( 10 points )

### Questionnaire à choix multiples

**Consigne :** Cochez la ou les réponses justes

**N.B :** Chaque question vaut 1 point. Chaque mauvais choix fais perdre 0,25.

#### 1 - Les délégués du personnel :

- a - sont élus par les salariés dans les entreprises d'au moins 10 salariés.
- b - sont élus par les employeurs dans les entreprises d'au moins 50 salariés.
- c - ont pour rôle de présenter à l'employeur les réclamations des salariés.
- d - ont pour rôle de présenter à l'employeur les réclamations des salariés membres d'un syndicat

#### 2 - La convention collective

- a - est un accord conclu entre un employeur (ou un groupement d'employeurs) et une (ou plusieurs) organisations syndicales représentatives des salariés.
- b - traite les conditions d'emploi.
- c - traite les conditions de formation professionnelle.
- d - traite les garanties sociales (retraites, régime de prévoyance, ...).

#### 3 - Le droit de grève

- a - est reconnu par la Constitution
- b - est un droit reconnu à tout salarié dans l'entreprise.
- c - n'est pas reconnu aux salariés intérimaires.
- d - autorise à l'employeur le droit expulser les grévistes par la police et de les remplacer toute suite par des chômeurs.

#### 4 - Lors de la création d'une entreprise, les apports peuvent être :

- a - en nature.
- b - en numéraire.
- c - en industrie.
- d - Un engagement solennel de tout payer.

**5 - Les 4 premières étapes de la procédure de création d'une entreprise sont :**

- a - étape 1 : Obtention d'un certificat négatif.
- b - étape 2 : Rédaction des statuts.
- c - étape 3 : Dépôt de capital social.
- d - étape 4 : Immatriculation à la CNSS.

**6 - Les éléments d'identification de la personne morale sont :**

- a - le nom complet (son nom, le nom du père et le nom du grand père).
- b - la dénomination sociale.
- c - l'adresse.
- d - la nationalité.

**7 - La curatelle est**

- a - une protection qui laisse, par rapport à la tutelle, plus de responsabilité et plus d'indépendance à la personne frappée par l'incapacité.
- b - une mesure de protection qui peut s'appliquer au majeur et au mineur.
- c - une mesure de protection qui s'applique seulement aux majeurs.
- d - une mesure de protection de la sécurité nationale.

**8 - Le double degré de juridiction**

- a - constitue un problème d'inégalité pour tous les justiciables.
- b - est le droit de contester une décision de justice devant une nouvelle juridiction.
- c - constitue une garantie d'équité pour tous les justiciables.
- d - est le droit d'être rejuger deux fois par une même juridiction.

**9 - Dans un contrat de transport de marchandises, les obligations du transporteur sont :**

- a - émettre le document de transport.
- b - prendre en charge la marchandise.
- c - charger et arrimer la marchandise sur le moyen de transport principal.
- d - décharger et livrer la marchandise.

**10 - Le virement bancaire**

- a - est le licenciement d'un salarié de la banque.
- b - est une opération par laquelle le titulaire d'un compte donne à sa banque l'ordre de transférer une somme d'argent.
- c - est ponctuel lorsqu'il est occasionnel.
- d - est l'échange des biens et services entre les agents économiques.